



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 22023

Numéro SIREN : 500 417 175

Nom ou dénomination : TROMPE LE MONDE

Ce dépôt a été enregistré le 05/12/2013 sous le numéro de dépôt 109649



1310975601

DATE DEPOT :	2013-12-05
NUMERO DE DEPOT :	2013R109649
N° GESTION :	2007B22023
N° SIREN :	500417175
DENOMINATION :	TROMPE LE MONDE
ADRESSE :	50-52 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
DATE D'ACTE :	2013/09/13
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
NATURE D'ACTE :	CHANGEMENT DE PRESIDENT

Greffes du tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :

- 5 DEC. 2013

Sous le N° :

203643

Siège social

TROMPE LE MONDE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 46.000 €

50/52, rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS

R.C.S. : 500 417 175 038 22522

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'an deux mille treize,
Le 13 Septembre,
À 10 heures.

Les associés de la Société « TROMPE LE MONDE », se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre recommandée avec accusé de réception.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Le Commissaire aux comptes, la société PSK AUDIT représentée par Monsieur Pierre KUPERBERG est absent et excusé.

Madame Emilie DHORASOO préside la séance en sa qualité de Présidente de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 460 actions, soit plus du cinquième des actions ayant un droit de vote.

La Présidente constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- feuille de présence à l'assemblée,
- un exemplaire des statuts,
- texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Ces documents ont été communiqués aux associés ou tenus à leur disposition au moins huit jours avant la réunion de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

11

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission du Président
- Nomination du Président

La Présidente déclare la discussion ouverte et offre la parole à toute personne qui désirerait la prendre. Diverses observations sont échangées puis, personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale accepte la démission de sa Présidente Madame Emilie FONDEVILA à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité. ✓

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale nomme en remplacement de Madame Emilie FONDEVILA, Monsieur Vikash DHORASOO, né le 10 Octobre 1973 à HARFLEUR (76) de nationalité française, divorcé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité ✓

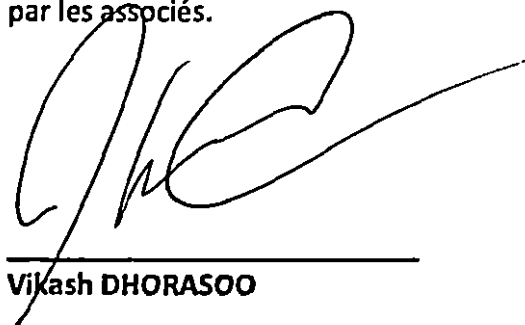
TROISIEME RESOLUTION

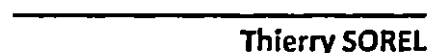
L'assemblée des associés donne tout pouvoir au porteur des présentes à effet d'effectuer les formalités requises par la loi.

Cette résolution, est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.



Vikash DHORASOO

Thierry SOREL